

**Acte n°2023-31**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 17 novembre 2023,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** le décret 2022-513 du 8 avril 2022 relatif à la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Démarche d'homologation de sécurité du système d'information**

Les membres du conseil d'administration sont informés du lancement de la démarche d'homologation de sécurité du système d'information, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2023  
La Présidente

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 24 novembre 2023  
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 24 novembre 2023